

Extrait du Jésus-Christ en France

<http://jesuschristenfrance.fr/actions-et-initiatives-pour-le/article/le-droit-a-la-vie-pour-tous-et-le-droit-a-l-avis>

# **Le droit à la vie pour tous et le droit à l'avis**

- Actions et initiatives pour le Bien commun -



Date de mise en ligne : samedi 30 janvier 2016

---

**Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés**

---

## **Nous appelons au droit à la vie pour tous Et au droit à l'avis**

Famille chrétienne : « En réaction à la promulgation de la loi Santé, qui a supprimé le délai de réflexion avant l'IVG, plusieurs évêques dénoncent une fuite en avant et refusent que soient opposés dans ce débat le droit des femmes et le droit des enfants.

Peut-on encore parler de l'avortement aujourd'hui ? Il est suffisamment rare que ce sujet revienne dans le débat public pour ne pas saisir l'occasion de parler de ce « drame existentiel et moral » (pape François). La promulgation de la loi Santé le 27 janvier dernier nous permet de le faire. Il ne s'agit évidemment pas de porter des jugements sur les personnes, encore moins de culpabiliser. Refusant les caricatures, les amalgames et les invectives, nous souhaitons prendre le temps d'expliquer.

Depuis 1975, la loi Veil a consacré la possibilité d'avorter.

En 2016, le bilan est dramatique. Alors que le nombre d'avortements reste élevé et constant, trois phénomènes nous permettent de lire en creux un profond malaise social : de moins en moins de médecins acceptent de commettre des avortements ; des plannings familiaux ferment par manque de militants ; des sites Internet proposant des solutions alternatives à l'avortement connaissent un fort succès.

La dernière loi Santé n'est qu'une fuite en avant. La suppression de la notion de « détresse », en 2014, et à présent du délai de réflexion avant de procéder à l'avortement revient à exercer une pression de plus sur les femmes.

Nous regrettons que dans ce débat les premiers acteurs de l'acte d'avortement, les femmes, soient trop peu écoutées, au profit d'un « combat pour les droits des femmes ». On occulte la violence létale vécue par les enfants à naître et la violence physique et psychologique vécue par leur mère lors d'un acte d'avortement.

Pour la loi, l'avortement est un « droit ». Dans les faits, c'est surtout un drame

Pour la loi, l'avortement est un "droit". Dans les faits, c'est surtout un drame.

C'est le drame des femmes qui vivent un traumatisme : avant d'avorter, elles portaient un bébé, elles portent à présent en elles un fardeau. Beaucoup ont eu le sentiment de ne pas avoir reçu l'aide et le soutien qui leur aurait permis d'accueillir leur enfant, de le bercer, de le caresser.

L'avortement, c'est le drame des enfants éliminés avant de naître. Les nouveau-nés sont des êtres fragiles. Lorsqu'ils viennent à la vie, ils deviennent le trésor d'une famille, le cadeau de Dieu. Leur innocence nous bouleverse.

L'avortement, c'est le drame de la déresponsabilisation des pères. Combien de pères se sont-ils délestés de leur rôle, par indifférence ou sous le poids de la pression de leur entourage ? Il faut aussi souligner le désarroi de certains d'entre eux, autant en « quête » qu'en « perte » d'une identité qu'ils peinent à assumer.

L'avortement, c'est un drame social. Dans notre pays, il est à présent si banalisé qu'il est difficile d'exprimer une opinion divergente. Une mentalité abortive s'est développée, articulée autour du refus de l'autre, de la vie et de la précarité humaine. Cette mentalité introduit le soupçon dans les liens familiaux : mes parents auraient-ils pu m'empêcher de naître ?

La miséricorde portée par le pape François n'est pas sélective, parce qu'elle ne se conçoit pas sans la vérité. « La plaie qu'est l'avortement constitue un attentat contre la vie. Laisser mourir nos frères sur les bateaux dans le canal de Sicile constitue un attentat contre la vie. [...] Le terrorisme, la guerre, la violence, mais aussi l'euthanasie, constituent des attentats contre la vie » (pape François, extrait du discours du 30 mai 2015 adressé à l'association Scienza e Vita).

Nous ne voulons pas juger les femmes. Devant le poids de leurs souffrances et la complexité de leurs déchirements intérieurs, nous répondons comme le pape François : « Qui suis-je pour juger ? » Ce sont les drames existentiels que nous accueillons au quotidien.

Nous ne voulons pas juger les femmes. Devant le poids de leurs souffrances et la complexité de leurs déchirements intérieurs, nous répondons comme le pape François : "Qui suis-je pour juger ?"

Nous disons notre refus d'opposer dans ce débat le droit des femmes et le droit des enfants. Comme le pape François nous y invitait encore le 28 janvier dernier, nous devons relever « le défi de contrecarrer la culture du déchet, qui a de nombreuses expressions, parmi lesquelles celle de traiter les embryons humains comme un matériau jetable, de même que les personnes malades et âgées qui se rapprochent de la mort ».

Nous appelons au droit à la vie pour tous. Et au droit à l'avis

Nous appelons au droit à la vie pour tous. Et au droit à l'avis ».

« Ouvrons nos yeux pour voir les misères du monde, les blessures de tant de frères et sœurs privés de dignité, et sentons-nous appelés à entendre leur cri qui appelle à l'aide. [...] Que leur cri devienne le nôtre et qu'ensemble, nous puissions briser la barrière d'indifférence qui règne souvent en souveraine pour cacher l'hypocrisie et l'égoïsme » (pape François, extrait de la Bulle d'indiction de l'Année Sainte de la Miséricorde).

**Mgr David Macaire, archevêque de Saint-Pierre et Fort de France**

**Mgr Dominique Rey, évêque de Fréjus-Toulon**

**Mgr Marc Aillet, évêque de Bayonne, Lescar et Oloron**

**Mgr Nicolas Brouwet, évêque de Tarbes et Lourdes**

**Mgr Olivier de Germay, évêque d'Ajaccio**

**Mgr Jean-Pierre Cattenoz, archevêque d'Avignon**

**et Mgr Bernard Ginoux, évêque de Montauban**

Sites à consulter

[Famille chrétienne avortement le droit à l avis](#)

[grossesse](#)